

SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149
51055 REIMS cedex
(Rez de chaussée avant l'ascenseur)
03 26 88 25 53
51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré :

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / Lycées Collèges
Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Voie PRO

FLASH-INFOS CAPD du 10 mai 2012

Merci d'afficher la pièce jointe ou de transférer le mail à vos collègues

1/ CAPD : résultats du mouvement 1^{ère} phase

2/ CAPD : questions diverses

3/ Temps partiel 2012/13



1/ CAPD : résultats du mouvement 1^{ère} phase

Les projets d'affectation envoyés aux collègues avant les vacances ont été validés, sauf pour 4 collègues (remontées de chaînes)

Nous avons prévenu par mail ou téléphone l'ensemble des adhérents concernés ainsi que ceux qui nous ont demandé de suivre leur situation.

Pour les collègues qui seront affectés en 2^{de} phase, il ne faut pas oublier d'envoyer à la DIEC, la fiche d'extension par priorités A/B (disponible sur notre site > http://sections.se-uns.org/51/IMG/pdf/Fiche_2nde_phase-2.pdf)

Si vous n'avez pas encore envoyé cette fiche à la DIEC, vous devez le faire rapidement et avant le 1^{er} juin.

Le groupe de travail 2^{de} phase se réunira les 18, 19 et 20 juin.

Si vous êtes sur la liste d'aptitude des directeurs d'école, et que vous avez postulé sans obtenir un poste de directeur, vous pouvez encore postuler sur un poste resté vacant à l'issue de cette première phase (retour des documents à la DIEC pour le 1^{er} juin).

Une relance pour les postes à profil restés vacants sera également faite.

Postes à profil : la commission d'entretien émet un avis. En cas d'égalité d'avis, le diplôme prévaut, puis le barème. La Dasen, a cependant dérogé à cette règle, sur un cas, arguant de suivre l'avis de la commission et de l'IEN concerné.

L'ensemble des délégués des personnels s'est positionné contre cette façon de faire.

La Clin gallieni sera pourvue dès que le collègue titulaire sera officiellement détaché.

Statistiques :

856 participants (937 en 2011)

336 ont obtenu un poste = 38.9% (42.8 en 2011)

274 passent à la 2^{de} phase (322 en 2011)

245 restent sur leur support d'origine (214 en 2011)

21 directions d'école restent vacantes.



Le grand nombre de priorités données suite à fermeture de postes (52), ou cas particulier (17) restreint les possibilités de mobilité.

2/ CAPD : questions diverses

Bilan des permutations informatisées : 29 sortants et 29 entrants. 2 collègues demandent l'annulation de leur mutation. C'est accepté sous couvert de l'acceptation de l'autre département.

Exeat-Ineat : 13 exeats demandés hors académie. 4 exeats demandés pour un autre département de notre académie. (26 demandes d'Ineats ont été reçues jusqu'ici). Aucune décision ne peut être prise pour le moment. La DASEN indique qu'un groupe de travail académique doit se réunir pour déterminer les équilibres entre les départements.

Le SE-UNSA fait remarquer que le bilan des permutations informatisées a été catastrophique cette année.

Nombreux sont les collègues restés sur la touche, y compris 70 % de rapprochement de conjoints non satisfaits. Les collègues sont dans une situation personnelle difficile, c'est pourquoi nous avons demandé à ce que la DASEN accepte automatiquement toutes les demandes d'exeats.

Allègements de service : nous avons été avisés des décisions d'allègement de service. Nous contacter si vous voulez connaître la décision qui vous concerne.

Mi-temps annualisés : 4 demandes, un seul couplage possible, puisque les 2 autres collègues ne veulent pas changer la période travaillée. Nous contacter.

Rapports d'Inspection Reims sud : nous demandons ce qu'il en est, car la note va compter dans l'avancement hors-classe de juin. Elle doit également être arrêtée au 31 août pour le calcul de l'avancement 2013. La DASEN nous informe qu'elle a reçu 40 rapports des inspections effectuées en 2010/11. Dans ces 40, tous les enseignants ayant écrit pour réclamation y figurent. 136 collègues étaient inspectables au 1^{er} septembre 2011 : aucun rapport n'est encore parvenu. La DASEN nous indique suivre attentivement le dossier.

Pass-Education : Le SE-UNSA demande à la DASEN de faire remonter au ministère les manques, et revendique que les CPC en soient aussi destinataires.

M. Adnot nous informe avoir pris contact avec le ministère et avoir récupéré le fichier des envois par école. Le ministère ne souhaite pas que les CPC aient ces pass. M. Adnot nous a entendus, mais ne pourra répondre aux demandes massives, n'ayant qu'un surplus de cartes.

Pour l'UNSA Education, l'ensemble des personnels d'éducation devrait obtenir ce pass-éducation.

Jour de carence :

Le SE-UNSA demande des précisions sur l'étalement des retenues.

Réponse : pour les collègues qui ont eu plusieurs arrêts, 1 journée sera prise sur le salaire en mai, 1 en juin, puis des précisions seront demandées à la hiérarchie sur la conduite à tenir. Un décalage par rapport au pointage en circonscription restera « normal ».

Nous faisons préciser que lorsque un arrêt se finit le vendredi soir et un autre le prolongeant le lundi, le délai de 48 reste la règle donc un 2^{ème} jour de carence ne sera pas appliqué.

3/ Temps partiel 2012/13

Le Se-UNSA demande des précisions sur les modalités de mise en œuvre de la circulaire temps partiel. Quand les collègues seraient-ils informés de la validation de leur demande ? Quels critères seraient appliqués si un directeur, un BD, un Zil privilégierait un temps partiel par rapport à leur fonction ?

Réponse de la DASEN :

- pas de soucis pour les temps partiels reconduits dans la limite des 3 ans : c'est la statu quo
- un courrier a été envoyé aux personnes concernées ZIL et BD : ils devront indiquer rapidement leur choix et peuvent être reçus à l'inspection. Le SE-Unsa recommande de donner réponse et ne pas hésiter à être reçu.
- Pour les directeurs : l'avis de l'IEN est sollicité, pour un traitement au cas par cas.

Tout ceci concerne 4 ZIL, 6 BD et 10 directeurs (contactez-nous si vous êtes dans ce cas). Il est proposé de traiter juste avant le début de la seconde phase, ces collègues, comme les TRS, en affectation provisoire à l'année.... Il faut donc se mettre en rapport avec votre IEN. L'affectation provisoire se ferait au plus proche du domicile.

Information des collègues : l'arrêté de temps partiel leur parviendra en juin (fin ?).

80% : les 14 demi-journées à rendre à 100% seront imposées sur les 7 dernières semaines de l'année scolaire pour effectuer une mission de BD FC, en remplacement de collègues en stage filé d'une journée/semaine sur le jour libéré habituel, avec recherche de proximité géographique. Les collègues se verront attribuer l'indemnité ISSR comme tout BD.



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels